

HYDRO ONE INC.

RAPPORT DE GESTION

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion au 30 septembre 2020 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date est fondée sur l'information dont dispose la direction au 5 novembre 2020.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Produits	1 894	1 584	19,6 %	5 393	4 737	13,8 %
Achats d'électricité	993	737	34,7 %	2 808	2 197	27,8 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	901	847	6,4 %	2 585	2 540	1,8 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	255	249	2,4 %	772	762	1,3 %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	218	217	0,5 %	639	646	(1,1) %
Charges de financement	114	118	(3,4) %	352	344	2,3 %
Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice	22	14	57,1 %	(812)	48	(1 792) %
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One	290	248	16,9 %	1 628	734	121,8 %
Résultat de base par action ordinaire	2 039 \$	1 744 \$	16,9 %	11 446 \$	5 160 \$	121,8 %
Résultat dilué par action ordinaire	2 039 \$	1 744 \$	16,9 %	11 446 \$	5 160 \$	121,8 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	675	636	6,1 %	1 574	1 768	33,6 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	530	462	14,7 %	1 408	1 160	21,4 %
Investissements en capital	499	422	18,2 %	1 298	1 099	18,1 %
Actifs mis en service	370	423	(12,5) %	759	840	(9,6) %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	22 831	20 954	9,0 %	20 392	19 981	2,1 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 132	6 627	7,6 %	20 829	20 438	1,9 %
				30 septembre 2020	31 décembre 2019	
Ratio de la dette sur la structure du capital ²				54,5 %	56,7 %	

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

² Une mesure non conforme aux PCGR, le ratio de la dette sur la structure du capital correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire, exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est une mesure utile de la proportion de la dette dans la structure du capital de la société.

VUE D'ENSEMBLE

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par ses filiales, Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 55 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., y compris Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »), et Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), ainsi que l'entreprise et les actifs liés à la distribution acquis auprès de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution ») au cours du trimestre considéré. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir d'autres renseignements sur l'acquisition d'Orillia Power et l'acquisition de l'entreprise et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution. Le secteur Autres englobe certaines activités du siège social et n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2020 et 2019, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	2020	2019
Transport	52 %	49 %
Distribution	48 %	51 %
Autres	— %	— %

Au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2019, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

Aux	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Transport	54 %	56 %
Distribution	36 %	37 %
Autres	10 %	7 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 s'est établi à 290 millions de dollars, en hausse de 42 millions de dollars, ou de 16,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - l'augmentation des produits tirés du transport, attribuable surtout à la hausse de la demande de pointe en raison des conditions météorologiques favorables;
 - l'augmentation des produits tirés de la distribution attribuable aux taux approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et à la consommation d'énergie accrue attribuable aux conditions météorologiques favorables;
- des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration légèrement plus élevées, en raison principalement des éléments suivants :
 - les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
 - les coûts liés à la pandémie de COVID-19, comme discuté ci-dessous; facteurs en partie compensés par :
 - la réduction des dépenses de gestion de la végétation;
- l'augmentation de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par les éléments suivants :
 - la hausse du bénéfice avant impôts; facteur compensé en partie par :
 - l'augmentation des déductions fiscales nettes, qui est surtout attribuable à la déduction pour amortissement (« DPA ») en excédent de l'amortissement.

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 s'est établi à 1 628 millions de dollars, en hausse de 894 millions de dollars, ou de 121,8 %, par rapport à 2019. Les résultats depuis le début de l'exercice ont été influencés par des facteurs similaires à ceux qui sont mentionnés ci-dessus, ainsi que par les éléments suivants :

- le recouvrement d'impôts découlant de la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario (la « décision de la CDO ») en juillet 2020;

- la comptabilisation des produits liés au programme de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») au deuxième trimestre de 2020;
- la radiation des coûts du projet d'interconnexion du lac Supérieur en 2019; facteurs en partie compensés par :
- les produits de rattrapage de 2018 comptabilisés au premier trimestre de 2019 par suite de la décision de la CEO.

Les résultats de la société pour le troisième trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 comprennent des coûts engagés en raison de la pandémie de COVID-19. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration ont totalisé 5 millions de dollars pour le trimestre, et représentent principalement des dépenses additionnelles liées aux installations. Depuis le début de l'exercice, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration attribuables à la COVID-19 se sont établies à 32 millions de dollars, et comprennent des coûts liés à la suspension temporaire de la main-d'œuvre de la société et à d'autres travaux de maintien réalisés au cours de trimestres précédents. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le report temporaire des dépenses liées aux programmes de travaux.

Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus sur les répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société pendant le troisième trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020.

Produits

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Transport	484	444	9,0 %	1 343	1 247	7,7 %
Distribution	1 410	1 140	23,7 %	4 050	3 490	16,0 %
Total des produits	1 894	1 584	19,6 %	5 393	4 737	13,8 %
Transport	484	444	9,0 %	1 343	1 247	7,7 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité ¹	417	403	3,5 %	1 242	1 293	(3,9) %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité¹	901	847	6,4 %	2 585	2 540	1,8 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	22 831	20 954	9,0 %	20 392	19 981	2,1 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 132	6 627	7,6 %	20 829	20 438	1,9 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des produits de distribution, déduction faite des achats d'électricité, et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont progressé de 9,0 % au trimestre clos le 30 septembre 2020, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario en raison des températures favorables;
- les produits attribuables aux actifs de NRLP mis en service au troisième trimestre de 2019; facteurs en partie compensés par :
- les ajustements réglementaires différés liés aux frais de retrait d'actifs en 2020.

La hausse de 7,7 % des produits tirés du transport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 découle de facteurs semblables à ceux notés plus haut, mais aussi de la comptabilisation de l'incidence de la décision sur les tarifs de transport de 2020 reçue au deuxième trimestre, qui comprend l'approbation rétroactive des tarifs au 1^{er} janvier 2020, et de la comptabilisation des produits liés aux programmes de CGD.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 3,5 % au trimestre clos le 30 septembre 2020, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- l'augmentation des produits attribuable à la hausse des taux approuvés par la CEO et à la consommation d'énergie accrue attribuable aux conditions météorologiques favorables;
- les revenus liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020; facteurs en partie compensés par :
- la baisse des produits attribuable à la suspension des pénalités de retard depuis le début de la pandémie de COVID-19.

La diminution de 3,9 % des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 est essentiellement attribuable aux produits de rattrapage de 2018 comptabilisés au premier trimestre de 2019 par suite de la décision de la CEO, en partie contrebalancés par des facteurs similaires à ceux qui sont énumérés ci-dessus.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Transport	106	100	6,0 %	329	307	7,2 %
Distribution	146	148	(1,4) %	437	451	(3,1) %
Autres	3	1	200,0 %	6	4	50,0 %
	255	249	2,4 %	772	762	1,3 %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

La hausse de 6,0 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
- les coûts liés à la pandémie de COVID-19, qui comprennent principalement des charges directes, y compris les achats supplémentaires de fournitures pour les installations et de produits de nettoyage; facteurs en partie compensés par :
- la réduction des dépenses liées aux programmes de travaux d'entretien des postes et des lignes.

La hausse de 7,2 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 est principalement attribuable à des facteurs semblables à ceux qui sont énumérés ci-dessus.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La diminution de 1,4 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- la réduction des dépenses de gestion de la végétation; facteur en partie compensé par :
- les coûts liés à la pandémie de COVID-19, qui comprennent principalement des charges directes, y compris les achats supplémentaires de fournitures pour les installations et de produits de nettoyage.

La diminution de 3,1 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 est essentiellement attribuable à des facteurs semblables à ceux qui sont énumérés ci-dessus, ainsi qu'à la diminution des charges de soutien du siège social.

Charges de financement

La baisse de 4 millions de dollars, ou 3,4 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 découle principalement de la baisse du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme au cours du trimestre.

La hausse de 8 millions de dollars, ou 2,3 %, des charges de financement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme en raison de la hausse des niveaux de la dette qui s'explique essentiellement par les émissions de titres d'emprunt au deuxième trimestre de 2019 et au premier trimestre de 2020; facteur en partie compensé par :
- la diminution des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à la baisse des taux d'intérêt pendant l'exercice considéré.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, la charge d'impôts sur le bénéfice a totalisé 22 millions de dollars, contre une charge de 14 millions de dollars pour la période comparable de 2019. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôts sur le bénéfice de 812 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, contre une charge de 48 millions de dollars pour la période comparable de 2019.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé exclusion faite des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients.

La hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse du bénéfice avant impôts; facteur en partie compensé par :
- l'augmentation des déductions fiscales nettes, qui est surtout attribuable à la DPA en excédent de l'amortissement.

Le recul de la charge d'impôts sur le bénéfice pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- le recouvrement d'impôts sur le bénéfice découlant de la décision de la CDO en juillet 2020;
- l'augmentation des déductions fiscales nettes attribuable à la DPA en excédent de l'amortissement; facteurs en partie compensés par :
- la diminution des déductions fiscales additionnelles découlant du partage de l'actif d'impôts différés, en raison surtout de l'ajustement au titre des produits de rattrapage de 2018 comptabilisés au premier trimestre de 2019;
- la hausse du bénéfice avant impôts.

Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 7,0 % et à (98,8) % respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, contre environ 5,3 % et 6,1 % pour les périodes correspondantes de 2019.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire et le ratio)	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018
Produits	1 894	1 660	1 839	1 705	1 584	1 403	1 750	1 480
Achats d'électricité	993	808	1 007	914	737	653	807	741
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	901	852	832	791	847	750	943	739
Bénéfice net (perte nette) attribuable à l'actionnaire ordinaire	290	1 108	230	216	248	162	324	(685)
Résultat de base et dilué par action ordinaire	2 039 \$	7 790 \$	1 617 \$	1 519 \$	1 744 \$	1 139 \$	2 278 \$	(4 816) \$
Ratio de couverture par le bénéfice ²	2,9	2,8	2,6	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description des produits, déduction faite des achats d'électricité.

² Une mesure non conforme aux PCGR, le ratio de couverture par le bénéfice a été présenté pour les périodes de douze mois closes à chacune des dates indiquées plus haut, et correspond au bénéfice net avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice attribuable à l'actionnaire de Hydro One, divisé par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes sur les actions privilégiées.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Transport	196	294	(33,3) %	383	509	(24,8) %
Distribution	174	129	34,9 %	376	331	13,6 %
Total des actifs mis en service	370	423	(12,5) %	759	840	(9,6) %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont diminué de 98 millions de dollars, ou 33,3 %, au troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019, essentiellement en raison de ce qui suit :

- l'achèvement substantiel du projet de renforcement Niagara et les montants investis au poste de transport Elgin au troisième trimestre de 2019;
- le moindre volume de travaux aux lignes de transport aériennes et de remplacement de composantes en 2020;
- la hausse en 2019 des mises en service d'actifs de cybersécurité; facteurs en partie compensés par :
- les actifs de maintien de postes mis en service au troisième trimestre de 2020 (surtout aux postes de transport Cherrywood, Lennox et Detweiler).

Les actifs de transport mis en service ont diminué de 126 millions de dollars, ou 24,8 %, à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, surtout en raison de facteurs semblables à ceux énumérés ci-dessus, mais aussi les facteurs suivants :

- les actifs mis en service au premier semestre de 2019, y compris les investissements de maintien des postes de transport Enfield, Hanmer et Palmerston et du poste de transport du Conseil national de recherches (le « CNR »);
- l'achèvement substantiel du projet de développement au poste de transport Brant; facteurs en partie compensés par :
- les actifs mis en service au premier semestre de 2020 (remplacement des lignes souterraines à haute tension à Toronto, remise à neuf du poste de transport Elgin et mise à niveau de la ligne du projet de renforcement dans la région de Kapuskasing).

La société continue de gérer son programme d'investissement et de mise en service et d'atténuer les conséquences initiales de la COVID-19. La reprise complète du programme de travaux est attendue au début de 2021.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont augmenté de 45 millions de dollars, ou 34,9 %, au troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel du projet d'alimentation au poste de transport Leamington au troisième trimestre de 2020;
- les investissements accrus en technologies de l'information; facteurs en partie contrebalancés par :
- le volume moins élevé de travaux de remise à neuf des postes de distribution.

Les actifs de distribution mis en service ont augmenté de 45 millions de dollars, ou 13,6 %, à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 comparativement à la période correspondante de 2019, principalement en raison de facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, mais aussi du volume accru de travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête, facteur en partie compensé par le volume moins élevé d'initiatives de maintien des lignes et de remplacements de transformateurs contenant des BPC.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Transport						
Maintien	226	220	2,7 %	579	602	(3,8) %
Développement	52	47	10,6 %	152	96	58,3 %
Autres	31	9	244,4 %	65	26	150,0 %
	309	276	12,0 %	796	724	9,9 %
Distribution						
Maintien	78	63	23,8 %	222	173	28,3 %
Développement	83	71	16,9 %	222	168	32,1 %
Autres	29	12	141,7 %	58	34	70,6 %
	190	146	30,1 %	502	375	33,9 %
Total des investissements en capital	499	422	18,2 %	1 298	1 099	18,1 %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 33 millions de dollars, ou 12,0 %, pendant le troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume accru des travaux de réfection de postes et des remplacements;
- les investissements plus élevés dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années, notamment de nouveaux réacteurs en dérivation au poste de transport Lennox, le nouveau poste de commutation de Lakeshore et le projet de renforcement dans la région de Kapuskasing;
- l'investissement pendant l'exercice considéré dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia;
- l'augmentation des investissements de maintien visant HOSSM et B2M LP; facteurs en partie compensés par :
- la réduction du volume de raccordements de clients;
- le moindre volume de travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes aériennes.

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 72 millions de dollars, ou 9,9 %, pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 comparativement à la période correspondante de 2019, principalement en raison de facteurs similaires à ceux mentionnés ci-dessus, mais aussi des montants plus élevés investis dans le projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 44 millions de dollars, ou 30,1 %, au troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- l'investissement pendant l'exercice considéré dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, à Orillia;
- l'investissement accru dans des projets liés aux technologies de l'information;
- le nouveau centre d'exploitation à Woodstock;
- les investissements accrus dans les projets de renforcement des capacités du système en raison des sommes investies dans le raccordement au réseau de distribution et dans des initiatives de modernisation du réseau de distribution;
- le volume plus élevé de travaux de remise en état de lignes;
- le volume plus élevé de remplacement d'actifs après tempête et de rétablissements d'urgence du courant;
- le calendrier des achats liés au transport et des achats de matériel de travail.

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 127 millions de dollars, ou 33,9 %, à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 par rapport à la période correspondante de 2019, principalement en raison de facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, mais aussi de l'augmentation des raccordements de nouveaux clients, des sommes investies au cours de l'exercice considéré dans le projet de modernisation technologique du centre d'appel et des sommes accrues engagées pour le remplacement des poteaux en bois.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 30 septembre 2020 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP	Pickle Lake Nord-ouest de l'Ontario	Nouveaux postes de transport et nouveau raccordement	2021	27	3
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022 ¹	160	121
Lignes de transport Waasigan	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024 ²	68 ²	6
Renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington ³	Leamington Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2026 ³	525 ³	23
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	116	114
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	146	142
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2023	135	86
Poste de commutation Bruce B, remplacement des disjoncteurs	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2024	146	27
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2026	152	89
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	123	67

¹ Le projet d'interconnexion Est-Ouest est affecté par l'échéancier de construction de la nouvelle ligne de transport Est-Ouest en voie d'être construite par Upper Canada Transmission Inc., qui exerce ses activités sous le nom NextBridge Infrastructure, LP (« NextBridge »). En septembre 2020, Nextbridge a informé la CEO que la date d'entrée en service de la ligne de transport Est-Ouest avait été reportée au 31 mars 2022. En raison de ce retard, on s'attend maintenant à ce que la majorité du projet d'interconnexion Est-Ouest, qui permettra de raccorder et d'alimenter la nouvelle ligne, entre en service en 2022.

² Le coût estimé de la ligne de transport Waasigan est lié à la phase de développement du projet et la date de mise en service prévue reflète la date d'achèvement prévue de la phase de développement.

³ Le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington consiste en la construction d'une nouvelle ligne à double circuit entre Chatham et Leamington ainsi que des postes de transport et raccordements connexes. Le projet en est actuellement à l'étape de développement et par conséquent, le coût estimatif peut changer. La mise en service de la ligne et des postes devrait avoir lieu entre 2022 et 2026.

Investissements en capital futurs

L'estimation des investissements en capital futurs de la société est fondée sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO. En raison de la pandémie de COVID-19, la société a accordé la priorité aux travaux essentiels et prioritaires et a temporairement reporté les autres projets plus tôt dans l'année pour assurer la sécurité de ses employés sur le terrain. Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus concernant les répercussions de la COVID-19 sur les activités de Hydro One au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2020 à 2022 diffèrent de celles qui ont été présentées à l'exercice précédent, ce qui reflète la décision de la CEO sur la requête relative aux tarifs de 2020 à 2022 de Hydro One Networks. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation » pour obtenir d'autres renseignements sur la décision de la CEO. Les estimations des investissements en capital liés à la distribution pour 2020 à 2024 ont également été révisées afin de tenir compte des investissements en capital liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power au troisième trimestre de 2020. La société évalue présentement les conséquences du report de la date d'entrée en service de la ligne de transport Est-Ouest en voie d'être construite par Nextbridge, et s'attend à déposer une mise à jour auprès de la CEO en décembre 2020. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir d'autres renseignements sur ces acquisitions. Les projections et le calendrier des dépenses de transport et de distribution pour 2023 et 2024 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour 2020 à 2024, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024
Transport	1 112	1 181	1 139	1 382	1 380
Distribution	695	676	639	741	759
Total des investissements en capital¹	1 807	1 857	1 778	2 123	2 139

¹ Le total des investissements en capital pour 2020 et 2021 comprend 143 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour 2020 à 2024, par catégorie :

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024
Maintien	1 153	1 210	1 268	1 550	1 557
Développement	425	461	362	439	459
Autres ¹	229	186	148	134	123
Total des investissements en capital²	1 807	1 857	1 778	2 123	2 139

¹ Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

² Le total des investissements en capital pour 2020 et 2021 comprend 143 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Rentrées liées aux activités d'exploitation	675	636	1 574	1 178
Sorties liées aux activités de financement	(52)	(215)	(179)	(585)
Sorties liées aux activités d'investissement	(623)	(402)	(1 402)	(1 066)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	19	(7)	(473)

Rentrées liées aux activités d'exploitation

Au troisième trimestre de 2020, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 39 millions de dollars, comparativement au troisième trimestre de 2019. Cette progression est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

- le bénéfice plus élevé au troisième trimestre de 2020;
- la hausse du fonds de roulement net attribuable aux montants à payer à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») en raison des règlements accrus en lien avec des plans de protection des tarifs; facteurs en partie compensés par :
- les débiteurs liés à l'énergie résultant des produits tirés de l'énergie plus élevés.

À la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 396 millions de dollars, comparativement à la période correspondante de 2019. Cette augmentation est attribuable à divers facteurs, notamment les suivants :

- la variation des comptes réglementaires;
- le bénéfice plus élevé en 2020 depuis le début de l'exercice;
- la hausse du fonds de roulement net attribuable aux paiements plus élevés reçus de la SIERE en 2020, qui découlent des crédits en lien avec le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et les débiteurs non liés à l'énergie moins élevés.

Rentrées (sorties) liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- À la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1 100 millions de dollars, comparativement à des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 1 500 millions de dollars au troisième trimestre de 2019.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, la société a reçu des produits de 985 millions de dollars et de 3 130 millions de dollars, respectivement, liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à des produits de 520 millions de dollars et de 2 942 millions de dollars reçus aux périodes correspondantes de 2019.

Affectations des liquidités

- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, la société a remboursé des billets à court terme d'un montant de 860 millions de dollars et de 3 288 millions de dollars, respectivement, comparativement à des remboursements de 599 millions de dollars et de 3 675 millions de dollars au cours des périodes correspondantes de 2019.
- La société a racheté la totalité de ses actions privilégiées pour un total de 486 millions de dollars au premier trimestre de 2019, alors qu'aucune opération semblable n'a eu lieu en 2020.
- Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 652 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 229 millions de dollars à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.
- Au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020, la société a versé un remboursement de capital déclaré de 154 millions de dollars et de 454 millions de dollars, respectivement, contre un remboursement de capital déclaré de 146 millions de dollars et de 631 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2019.
- Les dividendes versés à la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 ont totalisé 3 millions de dollars, entièrement au premier trimestre de 2019, comparativement à aucun dividende versé à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Sorties liées aux activités d'investissement

Les dépenses en immobilisations ont augmenté de 83 millions de dollars et de 193 millions de dollars au troisième trimestre de 2020 et depuis le début de l'exercice, respectivement. Se reporter à la rubrique « Investissements en capital » pour une comparaison des investissements en capital effectués par la société au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 par rapport à l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2 300 millions de dollars.

Au 30 septembre 2020, l'encours du papier commercial de Hydro One se chiffrait à 985 millions de dollars, comparativement à 1 143 millions de dollars au 31 décembre 2019. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2 300 millions de dollars. Au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'exploitation. La société peut utiliser ces facilités de crédit d'exploitation aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins de la société en matière d'exploitation. Les liquidités disponibles actuelles de la société devraient être suffisantes pour faire face à toute incidence raisonnablement prévisible que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur les besoins de trésorerie de la société. Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus au sujet des répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société.

Au 30 septembre 2020, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 11 934 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 11 795 millions de dollars émis par Hydro One et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 139 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. La dette à long terme est composée de billets et de débentures arrivant à échéance entre 2021 et 2064 et au 30 septembre 2020, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,6 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,1 %.

En avril 2020, Hydro One a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel vise des billets pouvant être émis pour un montant en capital maximal autorisé de 4 000 millions de dollars, échéant en mai 2022. Au 30 septembre 2020, une somme de 4 000 millions de dollars demeurait disponible à des fins d'émission aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme. Le 9 octobre 2020, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme d'une valeur totale de 1 200 millions de dollars, et une somme de 2 800 millions de dollars demeurait disponible aux fins d'émission dans le cadre du prospectus lié au programme de billets à moyen terme.

Conformité

Au 30 septembre 2020, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

Au 30 septembre 2020 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	11 934	803	736	1 450	8 945
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 275	483	910	864	6 018
Billets à court terme à payer	985	985	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ¹	286	78	128	80	—
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	151	34	55	33	29
Conventions d'impartition et autres ententes ²	112	75	15	7	15
Obligations locatives	85	12	23	20	30
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	20	14	3	3	—
Total des obligations contractuelles	21 848	2 484	1 870	2 457	15 037
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation	2 300	—	—	2 300	—
Lettres de crédit ³	180	176	4	—	—
Garanties ⁴	334	334	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	2 814	510	4	2 300	—

¹ Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et a été publiée le 30 septembre 2019.

² En octobre 2020, l'entente conclue avec Inergi pour les services de paie et les services financiers et comptables a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, ce qui représente un engagement supplémentaire de 12 millions de dollars.

³ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 171 millions de dollars liées à des conventions de retraite, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 2 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

⁴ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 334 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One au nom de ses filiales.

CAPITAL-ACTIONS

Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 5 novembre 2020, 142 239 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. La société compte deux séries d'actions privilégiées autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de catégorie A et les actions privilégiées de catégorie B. Au 5 novembre 2020, aucune action privilégiée de catégorie A ou B n'était émise et en circulation.

RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2020-2022	Transport – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
NRLP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue
Orillia Power	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue
Demande d'autorisation de construire			
Électrification du centre-ville de Toronto	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO ¹

¹ Le 27 octobre 2020, Hydro One Networks a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire afin de faire approuver la mise à niveau d'installations de câbles de transport de cinq kilomètres de circuit dans la région du centre-ville de Toronto. Ces installations sont nécessaires pour assurer un approvisionnement continu en électricité dans la région, de façon sécuritaire et fiable.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	Rendement des capitaux propres Autorisé (A)	Base tarifaire Autorisé (A)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2020	8,52 % (A)	12 360 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020	Approuvée en juillet 2020 ¹
	2021	8,52 % (A)	12 927 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020	Déposée en septembre 2020
	2022	8,52 % (A)	13 641 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020	Dépôt à venir en 2021
B2M LP	2020-2024	8,52 % (A)	488 M\$ (A)	Approuvée en janvier 2020	Approuvée en février 2020
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Approuvée en décembre 2019 ²
NRLP	2020-2024	8,52 % (A)	118 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020	Approuvée en juin 2020
Distribution					
Hydro One Networks	2020	9,00 % (A)	8 175 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019	Approuvée en décembre 2019
	2021	9,00 % (A)	8 514 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019	Déposée en août 2020
	2022	9,00 % (A)	8 804 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019	Dépôt à venir en 2021

¹ Le 16 juillet 2020, la CEO a émis l'ordonnance tarifaire finale pour les tarifs de transport de 2020 à 2022.

² En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En décembre 2019, la CEO a rendu sa décision au sujet de la requête de tarifs de transport pour 2020 de HOSSM.

Demandes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Actif d'impôts différés

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre du transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017.

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net de l'actif d'impôts différés attribuable au passage de Hydro One du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant de l'actif réglementaire d'impôts différés du secteur du transport que de l'actif réglementaire d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif à l'actif d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée (la « décision concernant l'actif d'impôts différés ») dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre de l'actif réglementaire d'impôts différés lié à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre de l'actif réglementaire d'impôts différés lié au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars du passif réglementaire d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars de l'actif réglementaire au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation de l'actif d'impôts différés connexe de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars, qui devrait entraîner une diminution annuelle des FPAE d'un montant variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars à court terme, une fourchette qui diminuera au fil du temps.

Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision concernant l'actif d'impôts différés dans les états financiers de 2018, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019. Le 31 mars 2020, une demande additionnelle a été soumise afin de présenter à la cour des observations liées au jugement que la Cour suprême du Canada a rendu en décembre 2019 dans l'affaire *Canada (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) c. Vavilov*, 2019 CSC 65. Ce jugement modifie substantiellement les principes de droit administratif.

Le 16 juillet 2020, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu sa décision sur l'appel interjeté par la société visant la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés. Dans sa décision, la Cour divisionnaire de l'Ontario a annulé la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés. La Cour divisionnaire de l'Ontario a estimé que la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés était incorrecte en droit parce que la CEO n'avait pas appliqué le bon critère juridique. Dans sa décision, la Cour divisionnaire de l'Ontario était d'accord avec les observations de Hydro One selon lesquelles l'actif d'impôts différés devrait être distribué en totalité aux actionnaires. Toutefois, la Cour divisionnaire de l'Ontario a conclu qu'elle n'avait pas la compétence pour substituer sa propre décision à celle de la CEO et, en donnant des instructions claires sur ce que doit être la décision de la CEO, elle a ordonné que l'affaire soit renvoyée à la CEO.

La CEO n'a pas déposé un avis d'autorisation d'appel de la décision de la CDO auprès de la Cour d'appel de l'Ontario avant la date limite du 31 juillet 2020. Ainsi, selon Hydro One, il est probable que la décision finale de la CEO soit conforme aux recommandations précisées dans la décision de la CDO.

La société a comptabilisé une reprise de la charge de dépréciation qui avait été antérieurement comptabilisée au titre de l'actif réglementaire d'impôts différés lié aux secteurs de la distribution et du transport de Hydro One Networks dans ses états financiers pour la période close le 30 juin 2020. La reprise de la charge de dépréciation qui avait été antérieurement comptabilisée, incluse dans l'actif réglementaire lié aux montants cumulatifs de l'actif d'impôts différés partagés avec les contribuables (« partage de l'actif d'impôts différés ») jusqu'au 30 juin 2020 compris, par les secteurs de la distribution et du transport de Hydro One Networks, de 58 millions de dollars et 118 millions de dollars, respectivement. Au 30 juin 2020, Hydro One avait comptabilisé des actifs réglementaires au titre du partage de l'actif d'impôts différés de 504 millions de dollars et 673 millions de dollars, respectivement, et un passif d'impôts différés connexe de 310 millions de dollars. La société a également comptabilisé une hausse de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre de recouvrement d'impôts différés pour le trimestre clos le 30 juin 2020.

Le 21 septembre 2020, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu son ordonnance finale (l'« ordonnance de la CDO ») au sujet de la décision de la CDO. À la suite de l'ordonnance de la CDO, le 2 octobre 2020, la CEO a produit une ordonnance procédurale visant à mettre en œuvre les directives de la CDO, et a demandé à Hydro One de présenter sa proposition de recouvrement des montants de l'actif d'impôts différés attribués aux contribuables pour la période de 2017 à 2022. En vertu de l'ordonnance relative à la procédure, les documents devront être soumis au plus tard en janvier 2021. On s'attend à une décision au premier semestre de 2021.

Tarifs de transport de 2020 à 2022

Le 21 mars 2019, Hydro One Networks a soumis à la CEO une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée d'une durée de trois ans pour les tarifs de transport de 2020 à 2022. Le 19 juin 2019, Hydro One a soumis une mise à jour de la requête pour tenir compte des récents résultats financiers et autres ajustements. L'audience a commencé le 21 octobre 2019 et a pris fin le 4 novembre 2019. Le 10 décembre 2019, la CEO a approuvé la requête relative aux besoins en revenus et les charges au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2019 de façon temporaire, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, d'ici à ce que la CEO approuve les nouveaux besoins en revenus et les charges au titre des tarifs de transport. Le 23 avril 2020, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022 (la « décision sur les tarifs de transport de 2020 à 2022 »).

Le 16 juillet 2020, la CEO a émis son ordonnance tarifaire définitive, aux termes de laquelle elle a réduit de 400 millions de dollars les dépenses en immobilisations proposées, et approuve les besoins de revenus de 1 586 millions de dollars, de 1 657 millions de dollars et de 1 729 millions de dollars, respectivement pour 2020, 2021 et 2022. Le 30 juillet 2020, la CEO a rendu une décision relativement aux tarifs de transport uniformes. Les tarifs de transport uniformes de 2020 qui avaient été mis en œuvre à titre provisoire le 1^{er} janvier 2020 seront maintenus pour le reste de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Une décision de la CEO à une date ultérieure permettra de fixer les tarifs de transport uniformes de 2021 et d'établir la période de perception des produits abandonnés.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La requête tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution pour 2018 à 2022 (la « décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 »). Conformément à la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et à la décision concernant l'actif d'impôts différés mentionnée plus haut à la rubrique « Hydro One Networks – Transport », la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour, laquelle tient compte de l'incidence de la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et de la décision concernant l'actif d'impôts différés.

Hydro One Remote Communities

Le 15 novembre 2019, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 2 % du tarif de base de 2019. Le 16 avril 2020, la CEO a approuvé la hausse demandée à l'égard des nouveaux tarifs avec prise d'effet le 1^{er} mai 2020, mais la mise en œuvre de ce tarif sera reportée au 1^{er} novembre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 8 octobre 2020, la CEO a autorisé Hydro One Remote Communities à appliquer ses nouveaux tarifs en date du 1^{er} novembre 2020, y compris un avenant tarifaire visant le recouvrement de produits abandonnés découlant du report de la mise en œuvre des tarifs du fait de la COVID-19. L'avenant intitulé *Rate Rider for Recovery of COVID-19 Forgone Revenue from Postponing Rate Implementation* entrera en vigueur le 30 avril 2021.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

NRLP

Le 25 octobre 2019, NRLP a déposé sa requête d'établissement des tarifs incitative et de plafond des produits pour 2020 à 2024. Le 19 décembre 2019, la CEO a approuvé, à titre provisoire, les besoins en revenus de 9 millions de dollars demandés pour 2020, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

Le 12 février 2020, toutes les parties sont parvenues à une entente de règlement global, qui autorise les tarifs de base de 2020 et les coûts engagés en 2019, tels que présentés. Ce règlement comprend une réduction de 50 % du volet inflation et un facteur d'ajustement du capital de 0,6 % pour tenir compte de la base tarifaire réduite. Le 6 mars 2020, l'entente de règlement a été soumise à la CEO pour approbation, laquelle a été donnée le 9 avril 2020.

HOSSM

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant une augmentation attribuable à l'inflation (indice d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus déjà approuvés. L'indice d'indexation du plafonnement des revenus prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

Le 17 décembre 2019, la CEO a rendu sa décision au sujet de la requête relative aux tarifs de transport pour 2020 de HOSSM. La CEO a approuvé une augmentation de 1,5 % du plafond des revenus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

B2M LP

Le 31 juillet 2019, B2M LP a déposé une requête relative aux tarifs de transport pour 2020 à 2024. Un accord de résolution a été conclu le 9 décembre 2019. Aux termes de cet accord, toutes les demandes de coûts de B2M LP sont acceptées, y compris les rapports supplémentaires sur la fiabilité et un facteur d'ajustement (réduction) du capital de 0,6 % pour tenir compte de la base tarifaire réduite. Le 16 janvier 2020, la CEO a approuvé l'accord de résolution, y compris les besoins en revenus de base de 2020 de 33 millions de dollars (mis à jour pour tenir compte de la baisse du RCP et des taux d'intérêt), et un facteur d'indexation du plafonnement des revenus pour les années 2021 à 2024.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Peterborough

Le 30 avril 2020, la CEO a rendu sa décision aux termes de laquelle elle approuve la demande de Hydro One d'acquérir les activités et les actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution auprès de la ville de Peterborough. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

Le 30 avril 2020, la CEO a rendu sa décision aux termes de laquelle elle approuve la demande de Hydro One d'acquérir Orillia Power auprès de la ville d'Orillia. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

COVID-19

Durant la pandémie de COVID-19, les décisions et actions de la société ont été guidées par les deux priorités suivantes, soit celles de protéger les employés de Hydro One et d'assurer un approvisionnement en électricité sûr et fiable aux clients de Hydro One. À ce jour, Hydro One a respecté ces engagements prioritaires. La société a pleinement repris ses opérations sur le terrain et elle n'a enregistré qu'un seul cas présumé de transmission sur les lieux de travail, survenu après la clôture du trimestre considéré.

La société suit également de près les directives des spécialistes de la Province d'Ontario (la « Province ») et de la santé publique, tout en continuant à déployer une approche graduelle et par étape pour le retour au travail de ses employés. Après s'être concentrée sur les travaux prioritaires et essentiels au début de la pandémie de COVID-19, la société a envoyé presque tous ses employés sur le terrain au deuxième trimestre, lorsqu'il était sécuritaire de le faire. Plus récemment, la société a mis en place des procédures de sécurité accrues dans tous ses bureaux de la province et a autorisé quelques membres du personnel de bureau et administratif à réintégrer ses locaux. Hydro One demeure déterminée à fournir à ses équipes les outils nécessaires pour travailler en toute sécurité, alors que reprennent les travaux prévus dans le cadre de programmes d'investissement et d'exploitation reportés plus tôt cette année.

Dans le cadre de son engagement envers les clients, Hydro One a de nouveau prolongé la durée de certains allègements mis en œuvre au début de la pandémie pour aider les clients touchés par la COVID-19 pendant le troisième trimestre. Ces mesures comprennent notamment i) un fonds de soutien en période de pandémie; ii) une aide financière et une plus grande souplesse de paiement; iii) le prolongement du programme de soutien en période hivernale et iv) la suspension temporaire des frais de retard.

Outre l'incidence sur les activités de la société mentionnée précédemment, la pandémie de COVID-19 a eu les répercussions suivantes sur les résultats financiers de Hydro One pour le trimestre et la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 :

- Même si la consommation et la demande d'électricité sont fonction de plusieurs facteurs, il est difficile d'évaluer avec précision les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la demande de pointe et la consommation des clients pendant ces périodes.
- Le report temporaire des travaux d'exploitation et d'investissement au début de la pandémie de COVID-19 s'est traduit par la comptabilisation de coûts liés à la suspension de la main-d'œuvre occasionnelle de la société et de coûts de main-d'œuvre irrécupérables.
- La pandémie de COVID-19 a prolongé la fermeture temporaire d'entreprises à l'échelle de l'Ontario, et a ainsi eu des conséquences sur les taux d'emploi locaux. Bien que la Province ait pris des mesures pour soutenir la réouverture de ces entreprises pendant la saison estivale, la deuxième vague de la pandémie continue de fragiliser les résidents et les entreprises partout en Ontario. Par conséquent, la société a augmenté la provision pour créances douteuses en date du 30 septembre 2020. Même si aucune perte importante permanente n'a été subie jusqu'à présent, la direction reconnaît que le recouvrement final de la consommation d'énergie facturée pourrait encore poser un risque accru. Conformément aux directives comptables de la CEO notées ci-dessous, la société a comptabilisé un actif réglementaire pour le recouvrement futur de ces coûts.
- La perte de produits liée aux allègements actuellement offerts aux clients est négligeable.
- La pandémie de COVID-19 n'a eu aucun effet notable sur les estimations et jugements comptables critiques de la société.

La société continue de suivre les coûts supplémentaires et les pertes de produits d'exploitation liés à la pandémie de COVID-19 conformément aux directives de la CEO. Ces comptes enregistrent : i) la modification de la facturation et des systèmes résultant de l'ordonnance d'urgence concernant les tarifs selon l'heure de la consommation, ii) les pertes de produits d'exploitation résultant de l'urgence engendrée par la COVID-19, iii) les autres coûts supplémentaires, iv) les produits abandonnés découlant du report de la mise en œuvre de tarifs et v) les créances douteuses. Au 30 septembre 2020, la société suivait environ 54 millions de dollars dans ces comptes, dont 14 millions de dollars sont liés aux créances douteuses supplémentaires. La société a également eu plusieurs discussions avec la CEO, d'autres entreprises du secteur et des organismes

gouvernementaux, et même si les montants comptabilisés dans chacun de ces comptes feront l'objet d'un examen prudent par la CEO, la société est d'avis que les coûts liés aux créances douteuses seront éventuellement recouverts auprès des contribuables et les a donc comptabilisés à titre d'actifs réglementaires.

En mai 2020, la CEO a organisé des consultations sur les comptes de report liés à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19 afin d'obtenir des avis qui devraient l'aider dans la formulation de nouvelles directives comptables relatives aux comptes. En septembre 2020, la CEO a confirmé avoir confié à des consultants externes le mandat de préparer certains rapports pour l'aider à préparer et à publier un avis du personnel de la CEO. Ces rapports et directives supplémentaires de la CEO sur les prochaines étapes éventuelles sont attendus en novembre 2020.

En ce qui concerne l'avenir, il est très difficile de déterminer ou d'estimer avec exactitude les effets de la COVID-19 sur les activités de Hydro One, car ceux-ci dépendront en grande partie de la durée de la pandémie et de la sévérité des mesures mises en place pour combattre le virus. Puisque plusieurs variables affectent la consommation et la demande d'électricité, dont les conditions météorologiques, la conjoncture économique et les efforts de conservation, la société ne peut donc pas évaluer avec précision les conséquences de la COVID-19. Hydro One a continué de prendre les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur ses activités.

La pandémie de COVID-19 expose la société à des risques et incertitudes supplémentaires. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risque lié aux maladies infectieuses » pour en savoir plus sur les répercussions possibles d'une pandémie comme celle de la COVID-19 sur Hydro One.

Conventions collectives

La convention collective avec le Power Workers' Union (« PWU ») (pour les classifications autres que les activités de service à la clientèle) est venue à échéance le 31 mars 2020. La convention collective conclue avec le PWU eu égard aux activités de service à la clientèle devait venir à échéance le 30 septembre 2019, mais cette date a été prorogée afin que des négociations puissent se tenir parallèlement aux négociations sur la convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle. Le 17 juillet 2020, Hydro One et le PWU ont conclu une entente de principe concernant les deux conventions collectives. Le 4 septembre et le 6 octobre 2020, PWU a ratifié la convention collective touchant les activités de service à la clientèle et la convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle, respectivement. La nouvelle convention touchant les activités de service à la clientèle vient à échéance le 30 septembre 2022, tandis que la convention ne touchant pas les activités de service à la clientèle vient à échéance le 31 mars 2023.

Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »). L'EPSCA est une association d'employeurs dont Hydro One est membre. Un certain nombre de conventions collectives avec l'EPSCA dans le secteur de la construction, qui lient Hydro One, sont venues à échéance le 30 avril 2020. Des conventions collectives ratifiées et renouvelées pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025, ont été conclues avec dix-sept des dix-neuf syndicats du secteur de la construction. L'EPSCA négocie actuellement les deux dernières conventions collectives avec les syndicats Labourers, soit une pour le transport et l'autre pour la production.

NRLP

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans NRLP a été réduite et ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans NRLP.

Loi sur la construction plus rapide de transport en commun

Le 18 février 2020, le ministère des Transports a présenté le projet de loi 171 visant à édicter la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* (la « Loi sur le transport en commun »), qui a pour objet de réaliser quatre projets de transport en commun prioritaires dans la région du Grand Toronto. La Loi sur le transport en commun a été adoptée le 8 juillet 2020. Elle fixe des délais déterminés de relocalisation des infrastructures des services publics, y compris celles de Hydro One, pour accélérer la construction de projets de transport en commun. Metrolinx, le constructeur des projets de transport en commun, et Hydro One doivent rédiger ensemble un avis définissant l'échéancier des travaux de relocalisation. Si Hydro One manque à ses obligations, Metrolinx serait en droit de déposer une demande d'injonction auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, et un juge pourrait ordonner à Hydro One de respecter ses obligations, autoriser Metrolinx à effectuer les travaux ou imposer une sanction pécuniaire à Hydro One. Le 8 juillet 2020, la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») a été modifiée en ce sens afin d'interdire aux services publics de recouvrer la sanction pécuniaire dans les tarifs. Le 22 octobre 2020, le projet de loi 222, *Loi modifiant diverse lois à l'égard de questions relatives au transport*, a été adopté en première lecture. Le projet de loi 222 comprend des modifications à la loi sur les transports en commun afin que celle-ci s'applique également à « tout autre projet de transport en commun provincial prescrit », en plus des quatre projets de transport en commun prioritaires dans la région de Toronto.

Acquisition de Peterborough Distribution

Le 1^{er} août 2020, Hydro One a réalisé l'acquisition, auprès de la ville de Peterborough, des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution, société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, à un prix d'achat d'environ 104 millions de dollars, y compris la prise en charge des passifs ayant fait l'objet d'un accord, sous réserve des ajustements de clôture définitifs. Les ajustements de clôture définitifs devraient être finalisés au plus tard 120 jours après la conclusion de l'acquisition et ont été garantis par Hydro One.

Acquisition d'Orillia Power

Le 1^{er} septembre 2020, Hydro One a réalisé l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power, société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, à un prix d'achat d'environ 29 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture définitifs. Les ajustements de clôture définitifs devraient être finalisés au plus tard 120 jours après la conclusion de l'acquisition.

Conseil d'administration et haute direction

Le 28 juillet 2020, Hydro One a annoncé la nomination de Stacey Mowbray au conseil d'administration.

Le 1^{er} septembre 2020, Saylor Millitz-Lee, vice-présidente directrice et chef des ressources humaines, a pris sa retraite. Le 28 septembre 2020, Megan Telford a été nommée chef des ressources humaines.

Après la clôture du troisième trimestre, soit le 1^{er} novembre 2020, Darlene Bradley a pris sa retraite. À la même date, Lyla Garzouzi a été nommée chef de la sécurité.

Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement durable de 2019 de Hydro One Limited peut être consulté sur le site Web de la société à l'adresse www.hydroone.com/sustainability.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les FPAE, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	675	636	1 574	1 178
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(144)	(173)	(163)	(9)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(2)
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(1)	(3)	(7)
FPAE	530	462	1 408	1 160

HYDRO ONE INC.

RAPPORT DE GESTION (suite)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Trimestres clos les (en millions de dollars)	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018
Produits	1 894	1 660	1 839	1 705	1 584	1 403	1 750	1 480
Moins : Achats d'électricité	993	808	1 007	914	737	653	807	741
Produits, déduction faite des achats d'électricité	901	852	832	791	847	750	943	739

Trimestres clos les (en millions de dollars)	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018
Produits tirés de la distribution	1 410	1 201	1 439	1 298	1 140	1 029	1 321	1 138
Moins : Achats d'électricité	993	808	1 007	914	737	653	807	741
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	417	393	432	384	403	376	514	397

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par Hydro One Limited. La Province est un actionnaire de Hydro One Limited, détenant une participation d'environ 47,3 % au 30 septembre 2020. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), la CEO, Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») et 2587264 Ontario Inc. sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie ou Hydro One Limited les contrôlent ou exercent une influence notable sur celles-ci. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Apparenté	Opération	2020	2019	2020	2019
SIERE	Achats d'électricité	560	301	1 700	1 110
	Produits tirés des services de transport	478	439	1 325	1 222
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	402	137	1 172	379
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	61	60	181	178
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	26	26
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	4	5	21	28
OPG	Achats d'électricité	1	—	4	5
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	1	3	5	6
	Coûts au titre de l'achat de services	—	—	1	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	—	—	1	1
CEO	Frais liés à la CEO	3	3	7	7
Hydro One	Remboursement de capital déclaré	154	146	454	631
	Versement de dividendes	—	—	—	1
	Coûts liés à la rémunération à base d'actions	4	—	9	8
	Recouvrement des coûts liés aux services rendus	2	3	6	10
Hydro One Telecom	Services reçus – coûts passés en charges	6	5	16	16
	Produits tirés des services rendus	1	1	2	2
2587264	Rachat d'actions privilégiées	—	—	—	486
Ontario Inc.	Versement de dividendes	—	—	—	2

GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Hydro One est exposée à plusieurs risques et incertitudes. Pour assurer son succès, Hydro One se doit de connaître et gérer ces risques et de les atténuer le plus possible. Le directeur de la gestion des risques de Hydro One est responsable du programme de gestion du risque d'entreprise, qui a pour but d'aider les décideurs à l'échelle de la société à gérer les principaux risques d'entreprise, notamment les occasions et les risques émergents.

Une discussion sur les risques significatifs liés à Hydro One et à ses activités qui, de l'avis de la société, sont les plus susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur relativement à Hydro One et à ses activités sont présentés à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2019. Outre ces risques, la société est exposée au risque additionnel suivant :

Risque lié aux maladies infectieuses

Une éclosion de maladie infectieuse, sous la forme d'une épidémie, d'une pandémie (comme la COVID-19) ou d'une autre menace pour la santé publique, pourrait avoir un effet défavorable important sur la société. Cet effet défavorable est difficile à cerner et dépendra de la durée et de la gravité de l'éclosion de maladie infectieuse, des règlements, consignes et mesures des gouvernements, ainsi que des conséquences négatives connexes sur l'économie en général et les conditions du marché. Une telle éclosion ainsi que les règlements, consignes et mesures des gouvernements et les conséquences négatives sur l'économie en général et les conditions du marché pourraient plus particulièrement affecter : les activités et les effectifs de la société, notamment sa capacité de réaliser ses programmes planifiés d'exploitation et d'investissement en capital en respectant la portée et le budget; certaines obligations financières de la société, par exemple les cotisations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite en raison des conditions en cours sur les marchés; les produits attendus de la société; la consommation et la charge globales d'électricité, qui pourraient reculer à court et à long terme; le montant des comptes en souffrances et des créances douteuses, qui pourrait augmenter si les clients de la société n'ont pas les moyens de payer; la liquidité de la société et sa capacité de réunir des capitaux; le calendrier des augmentations tarifaires; la capacité de la société de recouvrer les coûts additionnels et les pertes de revenus liés à l'éclosion; la capacité de la société d'effectuer les dépôts réglementaires dans les délais prescrits; le calendrier des décisions réglementaires et l'incidence de ces décisions sur la société ou sa capacité à les mettre en œuvre; et les besoins et attentes des clients et des parties prenantes.

La société court également des risques et pourrait devoir engager des coûts en lien avec la mise en œuvre de plans de poursuite des activités et l'adaptation des conditions de travail, notamment en ce qui concerne le maintien ou la réduction des effectifs, la distribution des ressources nécessaires aux employés afin qu'ils puissent continuer à effectuer leurs tâches essentielles, à distance si possible, et la protection de la santé du personnel. La reprise des activités normales pourrait également comporter des risques et entraîner des coûts. En outre, la société est tributaire de fournisseurs tiers pour certaines activités et de la solidité de sa chaîne d'approvisionnement internationale; si ces tiers ou cette chaîne d'approvisionnement devaient être défavorablement touchés, il pourrait y avoir des conséquences négatives importantes pour la société.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 820 ont été modifiées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-01	Mars 2019	La modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC s'appliquent lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, le recouvrement ainsi que le calendrier et les incidences prévus; les attentes quant à la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation, notamment en raison de la COVID-19; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les instruments dérivés de la société; les projets et initiatives de la société en cours ou prévus et les investissements en capital prévus, y compris les résultats attendus, les coûts et les dates d'entrée en service et d'achèvement; les répercussions éventuelles du report des mises en service de nouveaux actifs de transport; les répercussions éventuelles de la COVID-19 sur les activités et les opérations de la société, notamment les effets sur la demande de pointe et la consommation d'électricité, les programmes d'investissement, les chaînes d'approvisionnement, les coûts, la provision pour créances douteuses, les pertes de produits, les comptes de report et la probabilité du recouvrement de certains coûts dans les tarifs futurs; les priorités de la société pour faire face à la COVID-19; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; l'incidence attendue de l'actif d'impôts différés et du traitement de la CEO, y compris la date de la décision finale de la CEO à cet égard et la comptabilisation par la société des actifs réglementaires au titre des impôts différés, des passifs d'impôts différés et du bénéfice net; les répercussions prévues du projet de loi 222; les conventions collectives; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; les mesures non conformes aux PCGR; les risques liés à l'éclosion de maladies infectieuses, comme la COVID-19; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; le programme de billets à moyen terme; et les acquisitions et fusions réalisées par la société, notamment les ajustements de clôture à payer par Hydro One dans le cadre de son acquisition d'Orillia Power et de Peterborough Distribution. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences et la sévérité des mesures prises par la société et d'autres mesures d'atténuation sur les activités de la société, sa chaîne d'approvisionnement ou ses employés; l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément,

à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de changements quant aux attentes relatives à la consommation d'électricité; l'absence de changements imprévisibles des conditions économiques et du marché; le recouvrement des coûts et des frais liés à la pandémie de COVID-19, notamment les coûts attribuables aux défauts de paiement de clients en raison de la pandémie; l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement reportés; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- le risque que la pandémie de COVID-19 perdure ou s'aggrave de façon importante et restreigne ou empêche la société d'exercer ses activités, ou affecte substantiellement sa chaîne d'approvisionnement ou sa main-d'œuvre;
- le risque lié à la sévérité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19;
- le risque que l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement soit retardé ou que les coûts augmentent;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires et aux modèles de tarification pour le transport et la distribution, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, au traitement réglementaire de l'actif d'impôts différés, à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux ou au refus de demandes;
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de la société mère de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, le risque lié à la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés ou le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié à l'emplacement des actifs de la société sur des terres appartenant à des réserves et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires et le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de technologies de l'information (« TI ») et de technologies opérationnelles (« TO »), notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de TO de la société;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport;
- le risque lié à l'opposition du public aux projets planifiés et/ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité;

- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouvrés par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société;
- les conséquences si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance;
- le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques;
- le risque lié aux acquisitions, y compris l'incapacité de concrétiser les avantages escomptés de l'acquisition, ou selon l'échéancier prévu, et les coûts imprévus qui peuvent en découler;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2019.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.